



## MARCHÉS PUBLICS

### Marché de Fournitures

#### « STRUCTURES MODULAIRES DE STOCKAGE »

#### CAHIER DES CHARGES

#### INDICATIONS GÉNÉRALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

#### ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

##### Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : <b>Parc naturel régional d'Armorique</b>	Pouvoir adjudicateur : <b>Monsieur Daniel CREOFF, Président</b>
Adresse : <b>15 Place aux foires, BP 27</b>	Code postal - ville <b>29590 LE FAOU</b>
Téléphone : <b>02.98.81.16.47 ; 02.98.81.16.36</b>	Dossier suivi par : <b>S GOBBE ; M-J LEZENVEN</b>
Télécopieur : <b>02.98.81.16.30</b>	Adresse de courrier électronique : <b>samuel.gobbe@pnr-armorique.fr</b> <b>marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr</b>

## ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

### **A.Type / forme du marché :**

- Marché de fournitures, passé selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)
- Le marché sera exécuté selon les dispositions propres du CCAG Fournitures Courantes et Services en vigueur

### **B.Objet du marché :**

- Achat de structures modulaires de stockage, neuves, conformément à la réglementation en vigueur, aux normes NFC 15 100 électriques, au classement contre le feu, au droit du travail.
  - utilisation : local à archives d'une superficie de 30 m2
  - immobilisation à l'intérieur de l'atelier technique du PNRA, situé au 4 route de Châteaulin à Le Faou.

### **C.Caractéristiques :**

Dans son offre, le candidat devra préciser :

- l'ossature de la structure, l'équipement électrique (2 fluos, 2 prises de courant et 2 sorties de câble, 1 tableau général avec interrupteur dispositif différentiel haute sensibilité 30 mA raccordé au TGBT de l'atelier technique, 3 disjoncteurs unipolaires (phase + neutre) de protection des circuits (éclairages 10 A, prises 16 A et sorties de câble 20 A).
- le revêtement de sol en PVC,
- le profil habillage des panneaux (classement au feu A1), panneau d'isolation d'épaisseur 55 mm,
- menuiseries extérieures en aluminium blancs composées de 2 vantaux coulissants double vitrage, et d'une porte pleine,
- équipements demandés : chauffage par convecteur électrique, grille d'aération, vmc, rayonnage

Il sera demandé au candidat de chiffrer en option une deuxième structure identique, soit une superficie totale de 60 m2 . Ce second module sera entreposé sur le premier. Le candidat devra prévoir son accès par un escalier sécurisé équipé d'un garde-corps.

## **Livraison et mise en service**

La livraison, l'installation et les raccordements électriques, à l'intérieur de l'atelier technique situé au 4 route de Châteaulin à Le Faou, seront effectués par le prestataire retenu. La mise en service des modules devra être réalisée dans les 48 heures suivants leurs installations,

La réception définitive et la signature conjointe du certificat de mise en service forment le point de départ du contrat du délai de garantie.

## **Remarques générales**

Le candidat indiquera dans son offre la possibilité d'une démonstration du matériel proposé en service.

Le candidat devra prendre ses dispositions pour l'installation du bien selon la configuration du site. Aucune plus-value due à une méconnaissance des lieux ne sera prise en considération lors de l'exécution.

La durée de garantie du matériel proposé devra apparaître dans l'offre de même que toutes les certifications obligatoires et avis du CSTB.

De même, le candidat mentionnera dans son offre le délai de livraison.

## **ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU MARCHÉ**

### **A. Forme du marché :**

Marché de fournitures, traité à prix ferme.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Pas de variante.

### **B. Notification du marché :**

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché qui vaudra commande.

### **C. Critères d'attribution :**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

- |  |      |
|--|------|
| 1. Coût global d'utilisation (coût et de mise en service)                                    | 60 % |
| 2. Valeur technique (produit proposé, normes de sécurité, références,<br>délai de livraison) | 40 % |

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

#### **D. Documents contractuels :**

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement, dûment complété et signé par le candidat, accompagné d'un devis détaillé et d'un calendrier prévisionnel
- le présent cahier des charges et fiche technique du matériel proposé,
- le règlement de la consultation,
- la présentation de la société incluant entre autres ses références.

#### **E. Modalité de paiement :**

Le paiement sera effectué, après la mise en service, sur facture, sous 30 jours conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du PNRA, domicilié 1 place Saint Yves – 29460 DAOULAS

#### **F. Résiliation – Pénalités :**

##### Pénalités de retard

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent cahier des charges, le marché pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Si, du seul fait du titulaire, les délais d'exécution des prestations sont dépassés, celui-ci encourt sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, une pénalité calculée en application de l'article 14 du CCAG – FCS par la formule suivante :

$P = (V * R) / 1000$  dans laquelle :

P = montant des pénalités;

V = valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variation de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations, si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable;

R = nombre de jours de retard.

Ces pénalités seront déduites du montant restant dû par le PNRA ou feront l'objet d'un ordre de reversement à l'encontre du titulaire. Elles restent dues en cas de résiliation.

Si le montant des pénalités est supérieur au montant du marché, le pouvoir adjudicateur prononcera la résiliation aux torts du titulaire.

**G. Litige:**

En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,  
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_